

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 3 juin 2019 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

M. Robert Gauthier, Maire  
Mme Christina Béland, conseillère  
Mme Lucie Hamelin, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
M. Roger Sylvestre, conseiller  
Mme Elaine Legault, conseillère

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

**PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
  - 4.1 Demande de résidents pour des améliorations au chemin du 5<sup>e</sup> rang
  - 4.2 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020
  - 4.3 Lettre de la ministre Marguerite Blais concernant le programme MADA
  - 4.4 Lettre du ministre François Bonnardel annonçant une subvention maximale de 260 100\$ pour le resurfaçage d'une portion du chemin des Loisirs
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
  - 7.1 Règlement d'emprunt #268-19 de la MRC Maskinongé pour des travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge
  - 7.2 Demande de dérogation de la Ferme forestière Winchester pour autoriser la coupe totale de la plantation de pin rouge le long de la Route des Lacs
  - 7.3 Règlement d'emprunt 2019-002 pour l'électrification d'un segment de la Route des Lacs
  - 7.4 Autorisation à l'inspectrice en bâtiments et environnement à émettre des permis
  - 7.5 Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois de villes et villages en santé
  - 7.6 Contrat à PG Solutions pour la sauvegarde fonduagique du serveur de la municipalité

- 8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
  - 8.1 Mandat à Pluritec pour l'inspection structurale du Centre communautaire et de la Maison du Citoyen
  - 8.2 Contrat de déneigement pour le Circuit sud de la Municipalité à Jocelyn Belleive
- 9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CLUTURE/TOURISME**
  - 9.1 Contrat à la firme BC2 pour l'élaboration du concept d'aménagement intégré du Parc Nature et Culture sur le territoire de la municipalité
  - 9.2 Achat de matériel pour le camp de jour et les activités sportives
  - 9.3 Achat de vêtements pour le personnel du camp de jour et du Bureau d'accueil touristique
  - 9.4 Demande de subvention au Fonds étonnant de Tourisme-Mauricie
  - 9.5 Concours Maisons fleuries 2019
- 10. RÉSOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS**
  - 10.1 Demande de remboursement de frais de non-résident pour une inscription au soccer à Shawinigan
- 11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**
  - 11.1 Demande de PIIA pour la réfection d'une galerie au 181 rue Saint-Louis
- 12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**
  - 12.1 .....
  - 12.2 .....
  - 12.3 .....
  - 12.4 .....
  - 12.5 .....
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **RÉSOLUTION 2019-06-127**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 12.1 Appui au projet d'un Centre de la petite enfance (CPE) à Saint-Élie-de-Caxton
- 12.2 Contrat au Service d'intervention d'urgence civile du Québec pour la fermeture de rues pour le passage des carrioles touristiques au mois de juin
- 12.3 Fermeture de l'avenue Principale le 23 juin pour les activités de la fête nationale et la vente de garage au profit de Grandi-Ose

- 12.4 Inscription de Mme Éline Legault et M. Roger Sylvestre à la formation « Le comportement éthique » de la Fédération québécoise des municipalités
- 12.5 Contrat à BC2 pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique du Parc Nature et Culture

Adoptée

### **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### **RÉSOLUTION 2019-06-128**

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Elaine Legault il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019 sans aucune modification.

Adoptée

### **4. CORRESPONDANCE**

- 4.1 Demande de résidents pour des améliorations au chemin du 5<sup>e</sup> rang
- 4.2 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2019-2020
- 4.3 Lettre de la ministre Marguerite Blais concernant le programme MADA
- 4.4 Lettre du ministre François Bonnardel annonçant une subvention maximale de 260 100\$ pour le resurfacement d'une portion du chemin des Loisirs

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Christina Béland**

La Fête Nationale du Québec va se dérouler sur deux jours.

Le 23 juin les activités sont organisées par Développement Saint-Élie de 14h00 à 22h00, il y aura la Grande Tablee sur l'avenue Principale, œuvre éphémère à la craie pour les enfants avec Catherine Bard, hommage au drapeau avec discours patriotique, spectacle de la chorale l'Orphéon ainsi que l'animation musicale avec la fanfare Semèl Rebèl

Le 24 juin, les activités sont organisées par la municipalité. De 10h à 12h pratiques artistiques pour notre relève, la création d'une mosaïque collective avec Roxane Campeau, la création d'une BD collective avec Catherine Bard, de 12h00 à 14h00 dîner dans le stationnement du Garage de la culture, des précisions à venir, à 14h00 départ en vélo vers le Floribell pour ceux qui désirent se baigner ou simplement s'asseoir sur la terrasse, l'entrée est gratuite et ce, pour une période d'environ une heure, gracieuseté de la Station Touristique le Floribell, ensuite de retour à 16h00 au Garage de la culture sous forme de 5 à 7 avec Maxime Tremblay.

## Lucie Hamelin

Concernant les premiers répondants le service répond toujours aux besoins. Nous sommes en attente d'une réponse du Ministère de la santé et du CIUSSS afin d'avoir de la formation pour de nouveaux premiers répondants puisqu'il y a des gens intéressés à devenir premiers répondants.

Une motion de félicitation pour l'investissement et le bénévolat à un de nos premiers répondants qui a été à peu près le seul premier répondant durant la dernière année, il s'agit de monsieur Juan Botelho.

## Charline Plante

Une publicité vous sera envoyée dans les prochains jours concernant la programmation du Garage de la culture. Les jeudis 5 à 7 sont de retour ainsi que de nombreuses expositions et activités. Cette publicité contiendra toutes les activités pour les deux mois. Les marchés publics sont inscrits à l'intérieur, les spectacles qui auront lieu en septembre et octobre. Elle lance une invitation à visiter le sentier botanique afin de voir les sculptures d'un artisan concepteur monsieur Yvon Gaussirand et c'est gratuit pour les citoyens de Saint-Élie-de-Caxton.

## Francine Buisson

1. **Statistique site Web pour mai 2019 :**
  - a. Site municipal : 8 452 visites et 31 992 pages consultées (comparatif 2018 : augmentation de 31% des visites et 52% des pages consultées).
  - b. Site touristique : 3 160 visites et 11 162 pages consultées (comparatif 2018 : nombre de visites et de pages consultées à la baisse)
2. **Fête familles caxtoniennes :** samedi 25 mai. Environ 200 personnes ont foulé les sites de l'activité entre 11 h et 16 h 30. Choix d'animations très appréciés. On demande au comité Familles-Aînés de reconduire les mêmes structures gonflables et l'animation du groupe L'Univers Martial Ancestral (tir à l'arc, jeux à l'épée, trollball). Conserver le dîner aux « hot dogs ». Nous avons reçu des appréciations verbales et par courriel.
3. **Camp de jour :** À ce jour, nous avons reçu 34 inscriptions. Il reste 6 places de disponibles. Date limite d'inscription : le 18 juin 2019. Adressez-vous à Keith Baril.
4. **Transport collectif :** Le transport collectif offert par la MRC est un service de plus en plus utilisé dans notre municipalité. En 2018, 247 déplacements ont été effectués pour des raisons médicales, de loisirs et de l'accompagnement. De plus le service Express offert aux étudiants fréquentant le Cegep de Trois-Rivières est reconduit pour la prochaine session. Les étudiants se déplacent par le covoiturage pour se rendre au point d'embarquement au le restaurant Le Villageois de Charrette selon l'horaire établi. Si des gens n'ont aucune possibilité de covoiturage, me le faire savoir. Nous regarderons ce qui pourra être fait afin de bien aider nos citoyens.
5. **Maisons fleuries :** Dans quelques jours, des coupons de participation et des boîtes pour les déposer seront disponibles auprès des 2 épiciers, à la bibliothèque et au secrétariat municipal. Les informations pertinentes seront affichées aux lieux de dépôt des boîtes, sur le site Web et dans le Muni-info de juin. Il y aura attribution au hasard de trois (3) prix dont 2 bons d'achat de 100\$ chacun acheté auprès des Serres Serges Dupuis et un (1) bon d'achat de 200\$ auprès d'un artiste peintre local, au choix du gagnant. Le tirage aura lieu à la séance publique du 5 août prochain. Les prix sont achetés par la municipalité.

6. **Salon des Tout-petits. Invitation** : Samedi 8 juin, de 9 h à 14 h, Complexe sportif Aurèle-Plante, Saint-Alexis-des-Monts. Entrée gratuite. 15 kiosques d'information. Zone croque-livres. Aire de pique-nique.

### **Elaine Legault**

Elle informe les gens qu'elle fait partie du comité aviseur du Parc Nature et Culture, c'était la 3<sup>ème</sup> rencontre mais la première pour elle. Elle mentionne que c'est un très beau projet avec des gens bien avisés.

Nous sommes à la recherche de membres du Comité consultatif d'urbanisme, il y a deux postes à combler. Pour les personnes intéressées, faire parvenir votre curriculum vitae à la municipalité.

### **Robert Gauthier**

#### **Gestion des ressources humaines**

Le Conseil municipal a adopté en février dernier la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail. Le Conseil et la Direction générale prennent très au sérieux ces situations, les traitent avec diligence et en tout respect des personnes concernées et des protocoles prévus à cet effet.

#### **Félicitations**

Le Conseil municipal tient à féliciter Mme **Geneviève Rajotte Sauriol**, une résidente de Saint-Élie-de-Caxton, qui a gagné le Grand prix « Mauricienne d'influence de la relève 2019 » lors du Gala 20<sup>e</sup> anniversaire de Mauriciennes d'influence organisé par la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie. Mme Rajotte Sauriol est spécialisée en communication environnementale et est cofondatrice de Bleu forêt communication. Elle est aussi présidente du conseil d'administration de La Brouette et membre du Comité citoyen carboneutre et du Comité développement durable de la MRC.

#### **Téléphonie cellulaire et Internet haute vitesse**

Selon les dernières informations obtenues de Vidéotron, l'entrée en service de la nouvelle tour de téléphonie cellulaire devrait être d'ici quelques jours. La firme Sogetel deviendra locataire sur la tour alors d'ici un mois, elle devrait être en mesure d'offrir le service.

Selon les prévisions de Maskicom, les nouveaux services d'Internet haute vitesse devraient débuter cet été à Saint-Mathieu-du-Parc, incluant le lac Souris, pour ensuite descendre la route des Lacs, incluant le lac Long au début de l'automne.

#### **GRUPE MÉDECINE FAMILIALE**

Comme vous le savez le groupe de médecine familiale dont 1 médecin vient ici pour donner des services à la population, un problème est survenu au niveau des équipements, internet, imprimante, etc. Sogetel et Cogeco étaient incapables de régler le problème alors j'ai rencontré madame Julie Lamontagne responsable du Groupe de Médecine et je l'ai mise en contact avec la directrice générale de la MRC de Maskinongé et le problème devrait être réglé bientôt avec la fibre optique. Sachez que le conseil municipal désire garder les services médicaux à Saint-Élie-de-Caxton.

#### **Distribution d'arbres**

Les 17 et 18 mai derniers, sous le thème de « On s'plante un arbre », la Municipalité a procédé, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts 2019, à la distribution de plus de 1 500 arbres. Pour la première fois depuis longtemps, la demande de votre part a été plus grande que ce que nous avons à donner. Ces plants

étaient offerts par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. Les essences disponibles étaient : érable, cerisier tardif, chêne, noyer noir, épinette blanche, pin, mélèze et caryer.

### **Ramassage de branches**

Suite aux dégâts de l'hiver dernier, le ramassage des branches a pris l'allure d'un véritable défi ce printemps. Débuté le 21 mai dernier, ce blitz de grand nettoyage, qui a mis à contribution non seulement notre équipe des travaux publics, mais aussi plusieurs sous-traitants privés, devrait se terminer à la mi-juin. Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à rendre notre milieu de vie plus attrayant.

### **Rencontre avec les associations des lacs**

À la demande d'associations de lacs, des membres du conseil municipal participent à des rencontres afin d'échanger sur différents sujets d'intérêt comme la protection de l'environnement, la sécurité civile, l'entretien des infrastructures, l'information aux membres, etc. Jusqu'ici, ce type de rencontre a eu lieu avec les associations du lac Souris, du lac Long et du lac Bell.

### **Location de résidences de villégiature**

La Municipalité est interpellée par le phénomène de la location de résidences de villégiature sur notre territoire. Cela semble prendre deux formes : soit des résidents permanents ou saisonniers qui louent leur résidence habituellement pour de courtes périodes, soit des « promoteurs » qui achètent une ou des résidences pour des fins de location commerciale, sans y habiter. Le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'intervenir dans ce domaine. Plus près de nous, la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a l'intention de modifier son plan d'urbanisme afin de mieux encadrer l'implantation et l'intégration des activités de location de résidences de tourisme (chalets en location, Airbnb, etc.) via un règlement sur les usages conditionnels. Nous examinons les avenues qui s'offrent à la Municipalité pour intervenir dans ce dossier.

### **Aqueduc Domaine Ouellet**

Il y a un projet de construction d'une station de pompage au Domaine Ouellet. Nous sommes allés en appel d'offres et le dépôt se fera le 10 juin prochain concernant cette construction et par la suite nous aurons à choisir le contracteur pour ce projet afin de débiter les travaux à l'été. Le but de ce projet est d'avoir terminé le 31 décembre de cette année.

### **Carrioles touristiques**

Le 12 décembre dernier suite à 2 plaintes, la Société d'Assurance Automobile du Québec et la Sûreté du Québec nous ont interdit de circuler avec les carrioles sans bloquer les rues. Le problème c'est de promener des gens pendant qu'il y a d'autres véhicules qui circulent autour des carrioles. Une lettre a été envoyée à cinq ministères afin de trouver une façon de régler ce problème. Un avocat nous avait dit de demander une exemption au code de la sécurité routière. Depuis les Fêtes nous travaillons avec le ministère des Transports pour enfin nous annoncer que notre demande de circuler est acceptée. L'arrêté ministériel paraîtra dans la Gazette Officielle d'ici le 24 juin, alors normalement à la fin de juin, on pourrait circuler dans les rues du village sans problème. D'ici là, nous avons 8 réservations depuis février, donc 8 sorties seront faites en carriole en bloquant les rues de façon graduelle avec le SIUCQ. Une feuille vous a été envoyée par la poste avec les dates de sorties et les heures. Toutes nos carrioles ont été inspectées mécaniquement par un spécialiste externe de la municipalité.

## 6. PRÉSENTATION DES COMPTES

### APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

#### COMPTES À PAYER

11499	A.I.E. INFORMATIQUE INC.	ENTRETIEN ET RÉPARATON CENTRE COMMUNAUTAIRE	540.71 \$
11500	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	ENTRETIEN CHARIOTS BALADE	439.72 \$
11501	BOURASSA JEROME	CONGRÈS ASSOCIATION DES CHEFS	1 245.26 \$
11502	FRANCINE BUISSON	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	19.75 \$
11503	CANAC	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	496.65 \$
11504	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	126.06 \$
11505	DESHAIES PIERRE	SITE WEB	4 024.13 \$
11506	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	55.00 \$
11507	EDITH MENARD	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN LOISIRS	114.94 \$
11508	EMCO CORPORATION	PROL AQUEDUC RUE PHILIBERT	1 534.74 \$
11509	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	ENTRETIEN SYSTÈME ÉCLAIRAGE	266.99 \$
11510	ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC.	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	80.46 \$
11511	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	LOCATION MACHINERIE, NIVELEUSE	3 411.90 \$
11512	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	114.51 \$
11513	EXCAVATIONS R.M.G. INC.	CONTRAT VIDANGES	15 763.98 \$
11514	FNX-INNOV INC.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	7 302.06 \$
11515	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	32.00 \$
11516	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES BUREAU, PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN LOISIRS	376.52 \$
11517	GUYLAINE GARAND	FRAIS DE DÉPLACEMENT, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	139.90 \$
11518	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	57.49 \$

11519	GAUTHIER ROBERT	FRAIS REPRÉSENTATION DU CONSEIL	329.00 \$
11520	GAUTHIER BENOIT	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL, ALIMENTS, ENTRETIEN INFORMATIQUE	295.31 \$
11521	GEROME SANDRA	FRAIS DE DÉPLACEMENT, FORMATION ET CONGRÈS COMBEQ	856.20 \$
11522	GOING ONE	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN LOISIRS	410.87 \$
11523	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION TÉLÉPAGE	338.15 \$
11524	GUYLAINE GOSSELIN	POLITIQUE FAMILLE AINÉS, SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	50.00 \$
11525	JULIEN BELLERIVE & FILS	LOCATION DE MACHINERIE	819.16 \$
11526	KEITH BARIL	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	174.50 \$
11527	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	749.32 \$
11528	CMP MAYER INC.	ENTRETIEN CAMION	523.43 \$
11529	LISANDRE ST-CYR LAMOTHE	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	200.00 \$
11530	LOCATION CDA INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	70.02 \$
11531	MAISON DES JEUNES AU COEUR	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	54.05 \$
11532	MARCOUILLER JEAN-FRANÇOIS	FORMATION ET CONGRÈS COMBEQ	1 009.98 \$
11533	MARCHE RENE SAMSON	ALIMENTS, ESSENCE ET HUILE DIESEL	189.40 \$
11534	MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	63.55 \$
11535	MAURICE HOULE & FILS LTEE	PIÈCES ET ACCESSOIRES DÉNEIGEMENT	2 032.74 \$
11536	MRC DE MASKINONGE	QUOTE-PART, REDEV. ÉLIMINATION/\$23.07TONNE, ENFOUISSEMENT DÉCHETS	98 470.36 \$
11537	MUISE PATRICK	LOCATION DE MACHINERIE	1 621.15 \$
11538	MUNICIPALITE SAINT-BARNABÉ NORD	EAU SAINT-BARNABÉ/SAMSON MARCHAND	301.50 \$
11539	MUNICIPALITE DE CHARETTE	FORMATION POMPIER, SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	308.23 \$
11540	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	60.64 \$



11541	OMNIKIN	PIÈCES, ACCESSOIRES ENTRETIEN LOISIRS	212.66 \$
11542	ORPHEO CANADA	PIÈCES, ACCESSOIRES TOURISME	916.56 \$
11543	POSTES CANADA	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE, PUBLICATIONS MUNICIPALES	553.46 \$
11544	PUBLICATIONS SENIOR INC.	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	34.50 \$
11545	RECRE O FUN	ACTIVITÉS CAMP DE JOUR	100.60 \$
11546	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
11547	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1 273.76 \$
11548	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	241.45 \$
11549	ENERGIES SONIC INC.	ESSENCE ET HUILE DIESEL, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	1 050.03 \$
11550	THERIAULT GAETAN	ENTRETIEN BIBLIOTHÈQUE	130.00 \$
11551	TOURISME MAURICIE	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	359.30 \$
11552	TRANSPORT CHARLES BIRON INC.	VOIRIE MATÉRIAUX	185.03 \$
	MINISTRE DES FINANCES	1ER VERSEMENT POLICE	81 069.00 \$
		TOTAL	231 253.02 \$

#### COMPTES PAYÉS D'AVANCE

190402	RETRAITE QUÉBEC	239.59 \$
190408	HYDRO-QUEBEC	2 325.69 \$
190409	HYDRO-QUEBEC	38.91 \$
190410	HYDRO-QUEBEC	1 561.90 \$
190411	HYDRO-QUEBEC	1 120.54 \$
190412	HYDRO-QUEBEC	514.55 \$
190413	HYDRO-QUEBEC	330.01 \$
190414	HYDRO-QUEBEC	1 136.60 \$
190424	HYDRO-QUEBEC	1 156.45 \$
190425	HYDRO-QUEBEC	707.72 \$
190501	REVENU CANADA	5 889.99 \$
190502	REVENU QUEBEC	15 351.77 \$
190502	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	197.68 \$
190503	L'UNION-VIE	2 115.03 \$
190507	HYDRO-QUEBEC	952.97 \$
190508	HYDRO-QUEBEC	141.47 \$
190509	SOGETEL INC.	889.09 \$
	TOTAL	34 669.96 \$

#### RÉSOLUTION 2019-06-129

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 231 253.02 \$ les comptes déjà payés au montant de 34 669.96 \$ et, les salaires nets du mois d'avril 2019 au montant de 43 686.27 \$, totalisant la somme de 309 609.25 \$.

Adoptée

## **7. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION**

### **7.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT #268-19 DE LA MRC MASKINONGÉ POUR DES TRAVAUX DE DÉVIATION DU COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE**

#### **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #268-19 DE LA MRC DE MASKINONGÉ POUR DES TRAVAUX DE DÉRIVATION DU COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE**

##### **RÉSOLUTION 2019-06-130**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est partie prenante de l'entente intermunicipale de la MRC de Maskinongé relative à la création et au développement du Parc industriel régional;

**ATTENDU** que les travaux projetés au règlement d'emprunt sont essentiels pour favoriser le développement du Parc industriel régional;

**ATTENDU** qu'il est de l'intérêt public de procéder au règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des travaux de dérivation au cours d'eau Grande Décharge.

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'APPROUVER** le règlement d'emprunt #268-19 de la MRC de Maskinongé pour des travaux de dérivation du cours d'eau de la Grande Décharge.

Adoptée

### **7.2 DEMANDE DE DÉROGATION DE LA FERME FORESTIÈRE WINCHESTER POUR AUTORISER LA COUPE TOTALE DE LA PLANTATION DE PIN ROUGE LE LONG DE LA ROUTE DES LACS**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION DE LA FERME FORESTIÈRE WINCHESTER POUR LA COUPE À BLANC DE LA PLANTATION DE PINS ROUGES LONGEANT LA ROUTE DES LACS**

**ATTENDU** que la Ferme forestière Winchester a obtenu la prescription d'un ingénieur forestier pour autoriser la coupe totale de la plantation de pins rouges le long de la route des Lacs parce qu'il a été constaté que 54% des tiges se sont brisées, cassées ou renversées;

**ATTENDU** qu'en vertu de cette prescription, la Ferme forestière Winchester a soumis une demande de dérogation au Règlement régional #221-11, lequel découle du schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé, visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt; la demande de dérogation ayant pour but de permettre une coupe totale de la pinède de ladite plantation de pins rouges;

**ATTENDU** que cette plantation fait partie d'une Zone de protection du couvert forestier, dont la cote de sensibilité est de moyenne à forte;

**ATTENDU** que cette coupe est prévue, en très grande partie, à l'intérieur d'une bande de 30 mètres à partir de la limite extérieure de l'emprise de la Route 351, zone à l'intérieur de laquelle seule la coupe sélective est autorisée;

**ATTENDU** que cette plantation de pins rouges est une composante majeure du patrimoine forestier caxtonien dont la valeur paysagère est élevée;

**ATTENDU** que dans une optique de développement durable ainsi que du point de vue de l'intérêt général de la collectivité, cette coupe totale aura un impact immense sur l'esthétique d'une route abondamment empruntée par les nombreux touristes et les villégiateurs qui traversent le territoire de notre municipalité et celle de Saint-Mathieu-du-Parc, au cœur d'une des plus importantes zones de villégiature de la MRC de Maskinongé et de toute la Mauricie.

### **RÉSOLUTION 2019-06-131**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal affirme son opposition à la coupe totale de cette plantation qui est une composante majeure de son patrimoine forestier et un attrait paysager que rehausse la qualité de l'expérience touristique caxtonienne;

**QUE** le conseil municipal suggère fortement au Service de l'aménagement et du développement du territoire ainsi que de la Commission de l'aménagement de la MRC de Maskinongé d'obtenir une nouvelle évaluation d'un ingénieur forestier externe et indépendant.

Adoptée

### **7.3 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-002 POUR L'ÉLECTRIFICATION D'UN SEGMENT DE LA ROUTE DES LACS**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-002** **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 200 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$** **POUR FINANCER LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE** **SUR UN TRONÇON DE 1,4 KILOMÈTRE EN BORDURE DE LA ROUTE DES LACS (ROUTE 351)** **SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pour objectif de favoriser le développement de son territoire, notamment en favorisant le développement résidentiel;

**ATTENDU** qu'un projet de lotissement situé le long de la Route des Lacs au sud de la ferme forestière Winchester a été autorisé par la municipalité (Règlement 2018-004) et qu'un autre projet, voisin du lotissement précédent, est en cours de préparation;

**ATTENDU** que pour permettre l'établissement de nouvelles résidences dans ce secteur, la ligne électrique d'Hydro-Québec doit être prolongée sur une distance approximative de 1,4 kilomètre depuis l'endroit où elle s'arrête actuellement au sud de la ferme forestière Winchester;

**ATTENDU** que la Municipalité a demandé à Hydro-Québec de fournir une estimation du coût de construction pour le prolongement de sa ligne électrique (Résolution 2018-10-297), lesquels sont estimés à 116 200\$, auquel coût s'ajoutent une marge pour imprévu de 30%, portant ainsi le coût estimatif de construction de la ligne à 150 000\$;

**ATTENDU** que la Municipalité devra également défrayer les coûts du déboisement du tracé de la ligne, de l'arpentage, les frais notariés afférents, ainsi que les taxes nettes, lesquels sont estimés à 50 000\$;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite que la ligne soit construite dans les meilleurs délais;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 par monsieur Roger Sylvestre et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à faire construire un prolongement de la ligne électrique qui longe la Route des Lacs (Route 351) sur une distance approximative de 1,4 kilomètre afin de favoriser la construction résidentielle dans un secteur encore non desservi par Hydro-Québec, pour lequel la Municipalité a autorisé un projet de lotissement et en a une autre à l'étude, le tout selon l'estimation fournie par Hydro-Québec pour la construction de la ligne (annexe A) et par la direction des Travaux publics pour les travaux d'arpentage, de déboisement et de notaire, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Jean-François Marcouiller, directeur des Travaux publics, en date du 7 mars 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

#### **ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 200 000 \$ pour les fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 200 000 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

#### **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le tracé du prolongement de ladite ligne électrique, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent

pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité. De plus, une copie de ce règlement est transmise au MAMH.

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton, ce 3 juin 2019

---

**Robert Gauthier**  
Maire

---

**Benoît Gauthier**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	1 <sup>er</sup> avril 2019
Présentation du projet de règlement :	1 <sup>er</sup> avril 2019
Adoption du règlement :	3 juin 2019

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-002 POUR FINANCER LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE SUR UN TRONÇON DE 1,4 KILOMÈTRE EN BORDURE DE LA ROUTE DES LACS (ROUTE 351)**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pour objectif de favoriser le développement de son territoire, notamment en favorisant le développement résidentiel;

**ATTENDU** qu'un projet de lotissement situé le long de la Route des Lacs au sud de la ferme forestière Winchester a été autorisé par la municipalité (Règlement 2018-004) et qu'un autre projet, voisin du lotissement précédent, est en cours de préparation;

**ATTENDU** que pour permettre l'établissement de nouvelles résidences dans ce secteur, la ligne électrique d'Hydro-Québec doit être prolongée sur une distance approximative de 1,4 kilomètre depuis l'endroit où elle s'arrête actuellement au sud de la ferme forestière Winchester;

**ATTENDU** que la Municipalité a demandé à Hydro-Québec de fournir une estimation du coût de construction pour le prolongement de sa ligne électrique (Résolution 2018-10-297), lesquels sont estimés à 150 000\$, incluant les imprévus;

**ATTENDU** que la Municipalité devra également défrayer les coûts du déboisement du tracé de la ligne, de l'arpentage, les frais notariés afférents, ainsi que les taxes nettes, lesquels sont estimés à 50 000\$;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite que la ligne soit construite dans les meilleurs délais;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 mars 2019 par monsieur Roger Sylvestre et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et qu'un avis de dispense de lecture dudit règlement a été accordée lors de son adoption ;

#### **RÉSOLUTION 2019-06-132**

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2019-002 intitulé Règlement décrétant une dépense de 200 000\$ et un emprunt de 200 000\$ pour financer les travaux de prolongement de la ligne électrique sur un tronçon de 1,4 kilomètre en bordure de la route des Lacs (route 351) sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

#### **7.4 AUTORISATION À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT À ÉMETTRE DES PERMIS**

##### **AUTORISATION À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT À ÉMETTRE DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement 2010-020 sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, le conseil municipal a le pouvoir de désigner des officiers responsables de l'application de la réglementation sur l'émission des permis et certificats;

**ATTENDU** que l'inspectrice en bâtiment et environnement, madame Sandra Gérôme, exerce ses fonctions au sein de la municipalité et qu'elle a les qualifications requises pour émettre des permis et certificats.

#### **RÉSOLUTION 2019-06-133**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** madame Sandra Gérôme à émettre des permis de construction, des permis de lotissement et des certificats d'autorisation tel que le permet le Règlement 2010-020 sur les permis et certificats et d'exercer tous les devoirs et pouvoirs du fonctionnaire désigné en vertu dudit règlement.

Adoptée

#### **7.5 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

##### **RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

**ATTENDU** que la municipalité est membre du Réseau québécois de villes et de villages en santé (RQVVS) et que le renouvellement de son adhésion pour l'année 2019 est venu à échéance;

**ATTENDU** que le RQVVS a pour but de promouvoir et de soutenir des milieux de vie durables et inclusifs favorables à la santé et à la qualité de vie en contexte municipal;

**ATTENDU** que la municipalité partage les buts du RQVVS.

#### **RÉSOLUTION 2019-06-134**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par monsieur Roger Sylvestre  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE RENOUVELER** l'adhésion de la municipalité au Réseau québécois des villes et villages en santé au montant de 63\$, taxes incluses.

Adoptée

#### **7.6 CONTRAT À PG SOLUTIONS POUR LA SAUVEGARDE INFONUAGIQUE DU SERVEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **CONTRAT À PG SOLUTIONS POUR LA SAUVEGARDE INFONUAGIQUE DES DONNÉES DU SERVEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que la sauvegarde et la protection des données de son serveur constituent un enjeu de la plus haute importance pour la municipalité afin d'éviter la perte de données ou le piratage informatique;

**ATTENDU** que la sauvegarde infonuagique des données du serveur permet d'accroître la sécurité et la conservation des données.

#### **RÉSOLUTION 2019-06-135**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'OCTROYER** à PG Solutions le contrat pour le programme de sauvegarde infonuagique des données du serveur de la municipalité, incluant l'installation et la configuration du programme pour un montant de 1 005\$ plus taxes.

Adoptée

#### **8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

##### **8.1 MANDAT À PLURITEC POUR L'INSPECTION STRUCTURALE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA MAISON DU CITOYEN**

##### **MANDAT À PLURITEC POUR L'INSPECTION STRUCTURALE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** les nombreux effondrements de bâtiments survenus dans le courant de l'hiver dans notre région, notamment de bâtiments municipaux;

**ATTENDU** qu'il a été observé des signes pouvant laisser croire que la structure du Centre communautaire et de la Maison du Citoyen ait pu être affaiblie par l'accumulation de neige sur la toiture au cours de l'hiver.

## **RÉSOLUTION 2019-06-136**

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** à la firme Pluritec Ingénieurs-conseils le mandat de procéder à une inspection structurale du Centre communautaire et de la Maison du Citoyen et de faire des recommandations sur l'état structural du bâtiment à la municipalité pour le montant de 1 450\$ plus taxes.

Adoptée

### **8.2 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE CIRCUIT SUD DE LA MUNICIPALITÉ À JOCELYN BELLERIVE**

#### **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CIRCUIT SUD À JOCELYN BELLERIVE (9138-6235 Québec inc.)**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé à un appel d'offres public pour faire le déneigement du réseau routier municipal pour les trois prochaines années;

**ATTENDU** que la Municipalité a, pour les fins du déneigement, divisé le territoire en trois circuits distincts : Circuit sud, Circuit centre (village) et Circuit nord;

**ATTENDU** que pour le Circuit sud, la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission, soit celle de Jocelyn Bellerive (9138-6235 Québec inc.);

**ATTENDU** que la soumission reçue pour le Circuit sud est conforme et que le prix demandé correspond à l'estimation faite par la direction des travaux publics de la Municipalité.

## **RÉSOLUTION 2019-06-137**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat de déneigement du Circuit sud de la Municipalité pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, à monsieur Jocelyn Bellerive (9138-6235 Québec inc.) au montant total de 299 984\$ plus taxes.

Adoptée

## **9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CLUTURE/TOURISME**

### **9.1 CONTRAT À LA FIRME BC2 POUR L'ÉLABORATION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU PARC NATURE ET CULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **CONTRAT À BC2 POUR L'ÉLABORATION DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ DU PARC NATURE ET CULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé à un appel d'offres sur invitation pour faire le concept d'aménagement intégré du Parc Nature et Culture sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU** que deux firmes d'architecture du paysage ont soumis des offres de services conformes;



**ATTENDU** que les deux offres ont été analysées par les membres du Comité aviseur du Parc Nature et Culture

**ATTENDU** la recommandation du Comité aviseur.

### **RÉSOLUTION 2019-06-138**

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par madame Charline Plante  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat pour l'élaboration du concept d'aménagement du Parc Nature et Culture à la firme BC2 au montant de 18 880\$ plus taxes.

Adoptée

## **9.2 ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE CAMP DE JOUR ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES**

### **ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE CAMP DE JOUR ET LES ACTIVITÉS SPORTIVES**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'acheter du matériel de bricolage et de jeu pour permettre la tenue des activités d'animation des enfants;

**ATTENDU** qu'avec l'introduction de nouvelles activités sportives à l'été et à l'automne 2019 (soccer, pickleball, badminton, volleyball), du matériel pour la pratique de ces activités doit être acheté.

### **RÉSOLUTION 2019-06-139**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** des achats auprès de différents fournisseurs spécialisés pour un montant de 1 588.57\$ plus taxes pour le Camp de jour et de 1 503.76\$ plus taxes pour le matériel des activités sportives.

Adoptée

## **9.3 ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR ET DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

### **ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR ET DU BUREAU TOURISTIQUE**

**ATTENDU** que pour les besoins du Camp de jour (animatrices et enfants) et du Bureau touristique (personnel d'accueil et guides), nous devons acheter un lot de 98 T-Shirts et polos;

**ATTENDU** que des demandes de prix ont été faites auprès de trois (3) fournisseurs;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est Identité Impression – Lettrage – Vêtements.

### **RÉSOLUTION 2019-06-140**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat de fourniture de T-Shirts et de Polo pour les besoins du Camp de jour et du Bureau touristique au plus bas soumissionnaire Identité Impression – Lettrage – Vêtements au montant de 1 130.50\$, taxes comprises.

Adoptée

#### **9.4 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS ÉTONNANT DE TOURISME MAURICIE**

##### **DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS ÉTONNANT DE TOURISME MAURICIE**

**ATTENDU** que M. Julien Granger, un jeune artisan entrepreneur de Saint-Élie-de-Caxton, appuyé par le CJE-Maskinongé et le CAB-Maskinongé, a proposé à la Municipalité un projet pour la construction d'un espace intergénérationnel, sous la forme de deux bancs reliés permettant de voir des œuvres d'artistes peintres locaux amateurs, au coût de 5 000\$;

**ATTENDU** que ces artistes peintres locaux amateurs siégeront sur un comité de création intergénérationnel dans la Municipalité chapeauté par le CJE-Maskinongé et le CAB-Maskinongé;

**ATTENDU** que Tourisme Mauricie vient de lancer un nouveau programme de subvention appelé « Fonds étonnant », pour des projets qui s'inscrivent dans le positionnement stratégique « histoires étonnantes et nature authentique » et que ce programme permet de financer à la hauteur de 50 % des projets jusqu'à un maximum de 2 500\$;

**ATTENDU** que le projet de M. Granger a un potentiel indéniable pour le rapprochement, non seulement intergénérationnel, mais aussi entre les résidents de Saint-Élie-de-Caxton et nos visiteurs et touristes;

**ATTENDU** que ce projet s'inscrit dans les orientations de notre Politique culturelle, dont l'orientation 4.3 : « Favoriser un arrimage plus étroit entre les activités touristiques et culturelles » et l'orientation 2.4 : « Encourager le développement des loisirs culturels et de la pratique amateur ».

#### **RÉSOLUTION 2019-06-141**

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** le Directeur général, M. Benoît Gauthier à signer la demande de subvention à Tourisme Mauricie pour un montant de 2 500\$ et à signer tous les documents en lien avec cette subvention, en plus de l'Entente de partenariat avec le CJE-Maskinongé et le CAB-Maskinongé;

**D'AUTORISER** une mise de fonds pouvant aller jusqu'à 2 500\$ de la part de la Municipalité à même le budget régulier de l'année 2019 pour la réalisation de ce projet, selon les subventions obtenues.

Adoptée

#### **9.5 CONCOURS MAISONS FLEURIES 2019**

##### **MAISONS FLEURIES 2019 - ACHAT DE BONS D'UNE VALEUR TOTALE DE 400\$ À REMETTRE EN PRIX POUR LA PROMOTION MAISONS FLEURIES 2019**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton procède annuellement à l'organisation d'un concours Maisons fleuries;

**ATTENDU** que le concours s'adresse à tous les résidents saisonniers et/ ou permanents de la Municipalité;

**ATTENDU** que les prix proposés sont offerts par la Municipalité et que l'attribution s'effectue au hasard des inscriptions reçues.

#### **RÉSOLUTION 2019-06-141A**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Éline Legault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** l'achat de deux (2) bons d'une valeur de 100 \$ / chacun, auprès des Serres Serge Dupuis;

**D'AUTORISER** l'achat d'un (1) bon d'une valeur de 200\$ auprès d'un artiste peintre local, au choix du gagnant, en guise de prix à remettre pour la promotion Maisons fleuries 2019. Les gagnants seront connus lors de la séance publique régulière du 5 août 2019.

Adoptée

### **10. RÉSOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS**

#### **10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE NON-RÉSIDENT POUR UNE INSCRIPTION AU SOCCER À SHAWINIGAN**

##### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE NON-RÉSIDENT POUR UNE INSCRIPTION AU SOCCER À SHAWINIGAN**

**ATTENDU** qu'un enfant de la municipalité est inscrit au soccer à Shawinigan et que des frais de 80\$ par enfant sont exigés pour les non-résidents;

**ATTENDU** que la municipalité rembourse jusqu'à un maximum de 50\$ les frais pour les non-résidents pour la pratique d'activités sportives.

#### **RÉSOLUTION 2019-06-142**

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** un remboursement de 50,00\$ aux parents de l'enfant inscrit au soccer à Shawinigan.

Adoptée

### **11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**

#### **11.1 DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉFECTION D'UNE GALERIE AU 181 RUE SAINT-LOUIS**

##### **DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉFECTION D'UNE GALERIE AU 181 RUE SAINT-LOUIS**

**ATTENDU** que le propriétaire de la résidence du 181 rue Saint-Louis a fait une demande de PIIA pour le remplacement de sa galerie avant qui s'était effondré au cours de l'hiver 2019;

**ATTENDU** que le projet soumis respecte les objectifs du PIIA et répond aux critères d'évaluation;

**ATTENDU** que, dans sa demande, le propriétaire veut installer des moustiquaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser le PIIA et de permettre l'installation de moustiquaires en suggérant que ceux-ci puissent être amovibles.

### **RÉSOLUTION 2019-06-143**

Sur proposition de madame Éleine Legault appuyé par madame Christina Béland  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** la demande de PIIA du propriétaire du 181 rue Saint-Louis et de permettre l'installation de moustiquaires qui pourraient être amovibles.

Adoptée

## **12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 APPUI AU PROJET D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

#### **APPUI AU PROJET D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a une volonté affirmée de retenir et d'attirer des jeunes familles et que celles-ci représentent une part de plus en plus grande de la population caxtonienne;

**ATTENDU** que le nombre d'enfants en âge préscolaire est de plus en plus élevé dans notre localité;

**ATTENDU** que les services de garde accessibles à Saint-Élie-de-Caxton (milieu familial) et aux alentours (milieu familial et CPE) ne suffisent plus à répondre aux besoins des parents de notre village et de ceux à venir ;

**ATTENDU** qu'il est important d'avoir une offre diversifiée de services de garde qui permet aux parents de faire des choix selon leurs réalités familiales et ce dans un contexte de « l'agir tôt »;

**ATTENDU** que de nombreuses familles doivent se retourner vers des services de garde à l'extérieur de Saint-Élie-de-Caxton, ce qui les oblige à faire de longs détours matin et soir;

**ATTENDU** que la Municipalité, dans le cadre de sa Politique famille-aînés, présentement en révision, vise à favoriser l'accessibilité à des services de proximité pour sa population en général et les jeunes familles en particulier.

### **RÉSOLUTION 2019-06-144**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Éleine Legault  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'APPUYER** les démarches visant l'implantation d'un CPE à Saint-Élie-de-Caxton pour répondre aux besoins réels et pressants des parents, notamment par des demandes de subventions, des modifications de zonage, des permis ou par toutes autres formes de soutien dans le cadre des compétences et des priorités de la Municipalité et, en même temps, avec l'objectif de créer des emplois localement dans ce secteur d'activité.

Adoptée

## **12.2 CONTRAT AU SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVILE DU QUÉBEC POUR LA FERMETURE DE RUES POUR LE PASSAGE DES CARRIOLES TOURISTIQUES AU MOIS DE JUIN**

### **CONTRAT AU SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVILE DU QUÉBEC POUR LA FERMETURE DE RUES POUR LE PASSAGE DES CARRIOLES AU COURS DU MOIS DE JUIN**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a demandé au ministère des Transports une dérogation pour permettre la libre circulation des carrioles touristiques dans les rues de Saint-Élie, laquelle demande ne sera accordée que vers la fin du mois de juin;

**ATTENDU** que des réservations de groupe pour des ballades en carrioles touristiques ont été faites pour le mois juin via différentes agences de voyages organisés;

**ATTENDU** que pour faire circuler les carrioles dans les rues de la municipalité avec des passagers à leur bord, il est obligatoire de procéder à des fermetures sporadiques de rues lors du passage des carrioles jusqu'à ce que la dérogation demandée au ministère des Transports soit accordée;

**ATTENDU** que le ministère des Transports a promis une aide financière de 2 000\$ pour défrayer une partie des coûts, soit 2 800\$ pour le coût de la firme de sécurité qui procédera aux fermetures de rues et de 1 200\$ pour les frais encourus par la municipalité;

### **RÉSOLUTION 2019-06-145**

Sur proposition de madame Éline Legault appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat de fermeture des rues lors du passage des carrioles lors des huit (8) sorties prévues au mois de juin, soit le 5 juin à 13h30, le 6 juin à 13h30, le 7 juin à 15h30, le 19 juin à 13h30, le 22 juin à 15h30, le 26 juin à 13h30 et le 27 juin à 13h30 et 15h30, au Service d'intervention d'urgence civile du Québec (SIUCQ);

**DE VERSER** au Service d'intervention d'urgence civile du Québec un montant de 2 800\$ plus taxes pour le service de fermeture des rues.

Adoptée

## **12.3 FERMETURE DE L'AVENUE PRINCIPALE LE 23 JUIN POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE ET LA VENTE DE GARAGE AU PROFIT DE GRANDI-OSE**

### **FERMETURE DE L'AVENUE PRINCIPALE LE 23 JUIN 2019 POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE ET LA VENTE DE GARAGE COLLECTIVE AU PROFIT DE GRANDI-OSE**

**ATTENDU** que dans le cadre des activités de la Fête nationale et de la tenue de Grande Tablee le dimanche 23 juin 2019, il est nécessaire de fermer l'avenue Principale de 13h à 22h entre le chemin des Loisirs et la rue Saint-Pierre;

**ATTENDU** que Grandi-Ose (École Villa-de-la-jeunesse), organise sa grande vente de garage le même jour en face de l'église paroissiale et qu'il est nécessaire de fermer l'avenue Principale entre la rue Saint-Pierre et la rue Saint-Denis;

## **RÉSOLUTION 2019-06-146**

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Charline Plante  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** la fermeture de l'Avenue Principale : 1- entre le chemin des Loisirs et la rue Saint-Denis entre 11h et 17 h; 2- entre le chemin des Loisirs et la rue Saint-Pierre entre 17h et 22 h le dimanche 23 juin 2019;

**D'INFORMER** la Sûreté du Québec de cet horaire de fermeture.

Adoptée

### **12.4 INSCRIPTION DE MME ÉLAINE LEGAULT ET M. ROGER SYLVESTRE À LA FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » DE LA FÉDÉRATIONS QUÉBÉCOISES DES MUNICIPALITÉS**

#### **INSCRIPTION DE MME ÉLAINE LEGAULT ET M. ROGER SYLVESTRE À LA FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU** que le cours « Le comportement éthique » est une formation obligatoire pour les nouveaux élus municipaux;

**ATTENDU** que madame Éline Legault et monsieur Roger Sylvestre ont été élus lors de la récente élection partielle.

## **RÉSOLUTION 2019-06-147**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** l'inscription des nouveaux conseillers(ères), madame Éline Legault et monsieur Roger Sylvestre, au cours « Le comportement éthique » offert par la Fédération québécoise des municipalités au coût de 300\$ plus taxes par personne inscrite.

Adoptée

### **12.5 CONTRAT À BC2 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DU PARC NATURE ET CULTURE**

#### **CONTRAT À BC2 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DU PARC NATURE ET CULTURE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a besoin de réaliser une étude de caractérisation écologique afin de se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques pour l'aménagement du Parc Nature et Culture;

**ATTENDU** que la firme BC2, représentée par M. Luc Guillemette, biologiste associé, a fourni une soumission conforme.

## **RÉSOLUTION 2019-06-148**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** le contrat pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique du Parc Nature et Culture à la firme BC2 au montant de 4 100\$ plus taxes.

Adoptée

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 21h05 à 21h30.

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 21h30.

---

Robert Gauthier, maire

---

Benoît Gauthier  
Directeur général, secrétaire-trésorier